

En fonction des risques technologiques

Accident Industriel ou résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD)



Explosion



- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de regroupement externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...)
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

Nuage Toxique

- Regroupez tout le monde dans les locaux de confinement prévus dans votre Plan Particulier de Mise en Sûreté
- Fermez portes et fenêtres
- Calfeutrez les ouvertures (aérations,)
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- Evitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- En extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.



Explosion suivi d'un Nuage Toxique

- Regroupez tout le monde vers des lieux de mise à l'abri (confinement). Ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et des fenêtres endommagées.
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité

Dans tous les cas d'accident majeur :

- Dès que possible évacuation effectuée par les autorités
- Pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :
 - France Bleu Ile-de-France : 107.1 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)
 - France Inter : 87.8 Mhz

Ces recommandations, très générales, sont à suivre en attendant l'arrivée des secours organisés.

RECOMMANDATIONS GENERALES

En fonction des risques naturels

Inondation

Si les délais sont suffisants

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...)
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée



Dans tous les cas

- Coupez la ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- Fermez les portes, fenêtres, aérations, etc. ;
- Mettez en hauteur le matériel fragile.

Glissement de terrain

Si les délais sont suffisants

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants

Pendant

- à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide (table...), éloignez-vous des fenêtres
- à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement ;

Après

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement extérieur prévu dans votre PPMS. ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Tempête

Si les délais sont suffisants

- évacuation préventive possible

Si les délais sont insuffisants

- rejoignez **des bâtiments en dur**
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres
- fermez portes et volets
- surveillez ou renforcez si possible la totalité des éléments de construction
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises ...)
- limitez les déplacements



Evolution des phénomènes météorologiques dangereux

- **Si avis de vents violents ou de fortes précipitations** émanant de Météo-France ou des autorités (inspection académique, mairie...) = **vigilance orange** (risque de phénomène dangereux de forte intensité pouvant survenir sur le département) **ou rouge** (risque de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle).
- **Si le vent devient violent** :
Le directeur d'école ou le Chef d'établissement fait interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (EPS, récréation...).
- **Si le vent devient très violent** (branches cassées, objets divers s'envolant ou tombant dans la cour ou la rue, brie de verrière...)
Le directeur d'école ou le Chef d'établissement :
 - **Active le PPMS en mode MAA simple = sans confinement**
 - **Alerte oralement les enseignants et autres personnels** de la mise en œuvre de la MAA simple **en passant de classe en classes** (« porte à porte ») ou fait alerter en se faisant aider si besoin par toute(s) autre(s) personne(s)
 - **N'oublie pas d'alerter les personnels encadrant les classes à l'extérieur** de l'établissement d'enseignement pour qu'ils rejoignent un abri en dur le plus proche.
- **Si le vent devient très très violent** (bruits d'explosion de baie vitrée, de bris de vitre ou de verrière...) : demandez aux élèves de **se réfugier sous les tables**, puis organiser si possible leur transfert vers un autre lieu de mise à l'abri (autre pièce moins exposée, couloir...);

Différence entre vigilance et alerte

Il n'y a pas de lien systématique entre vigilance et alerte

La **vigilance permet de se mettre en situation de réagir** de manière appropriée si le danger se précise, c'est-à-dire **d'anticiper la crise** pour gérer l'alerte dans de bonnes conditions.

L'**alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré** et justifie la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

Dans tous les cas d'accident majeur :

- Dès que possible évacuation effectuée par les autorités
- Pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, vous devez écouter les communiqués radio des autorités diffusés sur :
 - France Bleu Ile-de-France : 107.1 MHz (radio locale conventionnée par le Préfet)
 - France Inter : 87.8 Mhz

Vous pouvez consulter également :

- la **carte de vigilance météo** et des bulletins de suivi
<http://www.meteofrance.com/vigilance/> pour un évènement météorologique violent
- la **carte de vigilance sur le risque de crues** des principaux cours d'eau en France :
www.vigicrues.gouv.fr